

La continuité enseignement primaire et enseignement secondaire : quels enjeux ?

Philippe Meirieu

IUFM de l'Académie de Lyon

Plan

- 1) Les enjeux politiques
- 2) Les enjeux institutionnels
- 3) Les enjeux pédagogiques

1) Les enjeux politiques

« L'instruction obligatoire » →
entretien un *rapport organique* avec l'État :
l'État s'engage à garantir à
tous les enfants de seize ans →
l'acquisition des
« fondamentaux de la
citoyenneté ».

Attention! Depuis Jules Ferry, ce n'est pas « la scolarité » qui est obligatoire, mais « l'instruction ».

La scolarité obligatoire a été instituée en 1959, par le ministre Berthoin.

Politiquement, il n'y a pas, d'un côté, les objectifs de l'école primaire et, de l'autre, les objectifs de l'enseignement secondaire... Il y a les objectifs de l'instruction obligatoire :



**« Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer »
(Octave Gréard)**

En conséquence :

- L'instruction obligatoire doit

– *être* →

...pour les partisans de « l'Ecole unique » prônée de Jules Ferry à René Haby.

– ou *comporter* →

...pour les partisans d'un enseignement par filières pendant l'instruction obligatoire.

un tronc commun,

- La fin de l'instruction obligatoire correspond, de droit, à la fin de la classe de seconde, de fait, à la fin du collège, →

Question de la seconde indifférenciée

- Tous les enseignants doivent organiser leur enseignement jusqu'à seize ans en fonction du « référentiel final » →
(« les fondamentaux de la citoyenneté »).

Qui définit ce référentiel final ?

2) Les enjeux institutionnels

C'est bien le même élève qui doit parcourir tout le chemin pour accéder aux objectifs finaux de l'instruction obligatoire.

Psychologiquement et politiquement, il n'existe aucune justification à une rupture brutale à l'entrée en sixième...

MAIS...

L 'école primaire a été
« fondée » par Jules
Ferry...

Le Lycée a été
« fondé » par
Napoléon...

... tandis que le collège n'a pas été
« fondé » symboliquement et fait
l'objet, depuis son apparition, d'un
tiraillement entre les deux modèles.

Modèle intégré, centré
sur l'enfant.

Modèle séquencé, centré
sur les disciplines.

D'où une multitude de querelles :

- *Querelle identitaire* : « L'instituteur enseigne parce qu'il aime les enfants, le professeur de mathématiques parce qu'il aime les mathématiques... »
- *Querelle de légitimité* : « L'instituteur fonde sa compétence sur la psychologie, le professeur sur sa compétence disciplinaire. »
- *Querelle de méthodes* : « L'instituteur accompagne le développement de l'enfant, le professeur transmet son savoir. Le premier fait de la pédagogie, le second fait des cours. »
- *Querelle de hiérarchie* : « L'instituteur considère qu'il dépend d'inspecteurs-pédagogues, le professeur d'universitaires-savants. »
- ... *Et querelle de syndicats !*

Trois conséquences de ces querelles :

- Des hésitations permanentes sur le statut des professeurs de collège (exemple : les PEGC),
- Le « collège introuvable » : « super école primaire » ou « petit lycée » ?
- Une rupture difficile à l'entrée en sixième : le choc de deux logiques.

3) Des enjeux pédagogiques :

- Le passage CM2/sixième :
 - rupture féconde → Accession à un stade supérieur d'autonomie
 - continuité nécessaire → Nécessité d'articuler les savoirs nouveaux sur les acquis antérieurs
- Le passage CM2/sixième : une rupture vécue différemment selon les situations sociales des élèves → Inégalité devant la gestion de l'incertitude et de la diversité
- Le passage CM2/sixième : une rupture vécue différemment selon les « styles cognitifs » des élèves. → Indépendance ou dépendance par rapport au champ

En conclusion... quelques exigences

- Mieux se connaître pour sortir de la méfiance et de la suspicion réciproque.
- Travailler ensemble pour organiser une transition progressive.
- Échanger des informations pour réguler réciproquement ses pratiques.
- ... et donner corps à « l'instruction obligatoire » comme condition de *l'exercice de la démocratie* dans *la République*.

S'inscrire sans un collectif transcendant les identités et communautés.

Exprimer ses opinions de manière argumentée pour participer à la définition du bien commun.